CARD-PRO: Certificat d'Aptitude Routière aux Déplacements Professionnels

CATEGORIE: C

Formacode: -

Date de création de la certification : 01/01/2010

Vue d'ensemble Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification : Transverse: • Cette certification est transverse et concerne plusieurs domaines. Elle concerne toutes les personnes qui doivent se déplacer en véhicule pour leurs déplacements les principaux domaines concernés sont : fonctions commerciales fonctions technico - commerciales technicien artisan chauffeur livreur chauffeur de taxi ambulancier visiteur médical Code(s) NAF: -Code(s) NSF: 410z , 311u Code(s) ROME: (11304), (J1305), (N4105), (D1405), (D1407)

Mots clés : prévention des risques routiers , SANTE SECURITE AU TRAVAIL

, déplacements professionnels , CONDUITE

Identification

Identifiant : **1922** Version du : **05/07/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation : Formalisé :

■ Les postes de travail qui impliquent la véhicules automobiles sont nombreux conduite ou le transport peut, dans c être l'activité principale du salarié : c livreur, ambulancier. La mission qui lu peut également impliquer des déplac fréquents nécessaires à la bonne exé contrat de travail : commercial, techn service après-vente, visiteur médical. soit la situation, il appartient à l'emp mettre en œuvre toutes les mesures garantir la santé et la sécurité de ces qu'ils se trouvent dans l'entreprise o en mission au volant d'un véhicule. L' 4121-11 du Code du travail fait obligat ployeur d'assurer la sécurité de ses s principes généraux de prévention énu le Code du travail, doivent servir de g l'employeur pour atteindre cet object 4121-32 précise que la mise en en œu démarche de prévention implique une de tous les risques auxquels sont exp salariés compte tenu de la nature de l'établissement, des procédés mis en équipements de travail utilisés... C'es casion de cette évaluation que l'empl prendre en compte les risques auxqu exposés les salariés dans le cadre de conduite et apprécier ses conséquen éventuelles. A la suite de cette évalu l'employeur met en place les mesures prévention qui lui semblent approprié risques liés à la conduite automobile viendront assurer la sécurité des dép organisation du travail, choix de véhic adaptés, organisation des déplacement entretien et vérification du matériel, la conduite et au métier, gestion des communications mobiles lors des dép information des salariés, sensibilisat conséquences de certaines addiction exemple. Les résultats de l'évaluatio routier sont transcrits dans le docum d'évaluation des risques3 prévu à l'a 1. Décret n° 2001-1016 du 5 novembre création d'un document relatif à l'éva risques pour la santé et la sécurité d travailleurs, prévue par l'article L. 23 du travail. Ce texte crée le « documer

pour toutes les entreprises qui emplo moins un salarié. Il indique que l'emp tenu, en vertu de l'obligation généra qui lui incombe, d'évaluer les risques de prendre toutes les mesures néces <u>assurer la sécurité et protéger la sar</u> salariés de son entreprise. Le persor est donc fortement concerné pour la risques liés aux accidents de la route http://www.legifrance.gouv.fr/affichTe cidTexte=JORFTEXT000000408526&cate Décret no 2012-557 du 24 avril 2012 re obligations de transparence des entr matière sociale et environnementale. les entreprises d'au moins 500 salarie de chiffre d'affaire) Ce texte encadre engagements de l'entreprise en mati prévention des risques, réduction de du travail, et maitrise des impacts en mentaux de l'activité de la société. Le itinérant est donc fortement concern maitrise des risques liés aux accident route. http://www.legifra-

nce.gouv.fr/eli/decret/2012/4/24/JUSC1 Référentiel de compétences pour l'ut **VUL dans le cadre professionnel - CNA** prévention du risque routier en milieu professionnel fait partie intégrante d travail qui intègre le plan de lutte cor violence routière. Elle s'appuie sur la œuvre des principes généraux de pré prévoient la mise en œuvre de plans risque routier appuyés sur la démarc d'évaluation du risque et la rédaction document unique de prévention des r professionnels. L'organisation génér et des déplacements (réduction et pla des déplacements, identification des les plus sûrs), l'entretien et l'équiper véhicules, les modalités de communic oublier le renforcement des compéte conduite des salariés pouvant être co comme de véritables compétences professionnelles, notamment pour le rouleurs. Une convention entre l'État Confédération de l'artisanat et des p entreprises en bâtiment (CAPEB) et la nationale de l'assurance-maladie des (CNAMTS) a été signé pour favoriser o

Non formalisé :

apprentissage

entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route, à l'origine de 50 % des accidents mortels du travail. Même si le nombre de tués sur la route a baissé au cours des 10 dernières années pour se situer autour de 900 victimes par an, les accidents liés à la route représentent toujours 50% des accidents mortels dont

75% d'accident de trajet. Le cadre général de la sécurité routière interpelle les pouvoirs publics qui doivent renforcer les sanctions mais aussi la prévention (déclarations du Comité Interministériel sur la Sécurité Routière d'octobre 2015). La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite. De nombreux salariés conduisent un véhicule dans le cadre de leur travail, que cela soit de façon occasionnelle ou régulière (commerciaux, artisans, conducteurs routiers. professions de la maintenance, coursiers, salariés du BTP...). La dispersion géographique croissante du monde du travail entre clients, fournisseurs, soustraitants augmente les distances parcourues chaque jour par certaines professions. De plus, satisfaire aux exigences professionnelles tout en respectant le code de la route impose parfois de fortes contraintes aux conducteurs (ponctualité / respect des limites de vitesses, réactivité / interdiction de téléphoner au volant...). Conduire pour le travail est souvent plus contraignant que conduire pour les besoins de la vie courante. Le risque d'accidents du travail sur la route est souvent en relation avec la nature et les exigences du métier qu'exerce le salarié. Il augmente aussi en fonction du comportement du salarié conducteur et de ses prises de décisions lors de la conduite. Pour répondre à cet enjeu majeur de sécurité routière et favoriser une prise de conscience accrue des risques routiers, des actions de formation permettant l'acquisition d'une certification de compétences post permis de conduire, tendent de plus en plus à se développer au sein de l'Union européenne et au-delà. Ce type de certification complète utilement les connaissances initiales et a pour objectif de réduire le risque d'accident, par l'évaluation de la prise de conscience du conducteur des limites de ses compétences, des

limites du système de circulation (homme/véhicule/environnement), et du grand nombre de risques associés à la conduite.

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Maitrise des conducteurs de véhicule léger ou véhicules utilitaire léger, dans leur capacité d'analyse des situations à risque, la compréhension de la genèse d'une situation d'accident, et la connaissance des actions à mettre en œuvre de façon adaptée. Par ces savoirs et savoirs faire, le conducteur est en capacité d'éviter les situations à risque liées à la route.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

aucun lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Compétence 1 - maitriser les paramètres externes pour une conduite sécurisée

Compétence 2 - maitriser les paramètres de sécurité liés au conducteur

Compétence 3 – mettre en œuvre des comportements routiers adaptés en termes de freinage, dépassement, et adhérence, pour éviter les situations à risque

Compétence 4 - Connaitre les éléments de base du cadre législatif qui règlemente la sécurité des déplacements en entreprise

Public visé par la certification

Salariés

Modalités générales

La modalité d'acquisition des compétences évaluées par la certification est une formation de deux jours. Les modes pédagogiques alternent entre les apports théoriques et les mises en situation pratiques sur piste fermée afin de développer les capacités d'auto analyse du stagiaire face aux situations à risque.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

CARD-PRO (Certificat d'Aptitude Routière aux Déplacements Professionnels) permet de valider les savoirs et savoirs être du conducteur à la conduite sécurisée qui réduisent les risques d'accident de travail et plus particulièrement les risques d'accidents graves ou mortels liés à des accidents de la route.

Il sécurise le parcours professionnel de l'individu en réduisant les risques d'accident de la route et leurs conséquences sur une activité professionnelle et la vie personnelle.

Pour l'entité utilisatrice

CARD-PRO (Certificat d'Aptitude Routière aux Déplacements Professionnels) permet aux entreprises utilisatrices de se conformer au cadre législatif en matière de prévention des risques routiers.

Il s'inscrit dans le plan d'actions mis en œuvre après l'évaluation des risques auxquels sont exposés les salariés dans le cadre de l'activité de conduite prévu à l'article R. 4121-1 du code du travail.

Il valide des actions mises en œuvre dans l'objectif de protéger la santé et la sécurité des salariés

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre titulaire du permis de conduire soit véhicule léger, soit véhicule utilitaire léger

Avoir suivi une formation de deux jours qui alterne les compétences théoriques et leur mise en application sur piste fermée.

Compétences évaluées

L'ensemble des compétences seront évaluées

Centre(s) de passage/certification

 Centaure Nord - Pas de Calais -Picardie 1, rue Albert Carré
 62110 HENIN-BEAUMONT

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

pas de niveau

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Le certificat de compétences est remis au stagiaire à l'issue de la formation

- Centaure Paris Ile de France Autoroute A5b Aire de Galande 77550 REAU
- Centaure Paris Normandie
 Autoroute A13 Aire de service de Bosgöuet 27310 BOURG-ACHARD
- Centaure Bretagne Le Bois-Doré -RN 24 35650 LE RHEU
- Centaure Centre atlantique Rue des Entrepreneurs Les grands Philambins A10 - sortie 28 86360 CHASSENEUIL DU POITOU
- Centaure Sud-ouest 201 allée des Cavaliers Lieudit Bonnebaigt 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
- Centaure Midi-Pyrénées
 Autoroute A62 Echangeur de
 Saint Jory 31 150 BRUGUIERES
- Centaure Provence -Méditerranées Autoroute A8 -CD10E Aire de Ventabren Nord 13122 VENTABREN
- Centaure Rhône Alpes A43 -Aire de L'Isle D'Abeau Le Lombard - CS 17001 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX
- Centaure Bourgogne Franche Comté Route de Saint Philibert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
- Centaure Alsace Loraine 8, rue de l'arbre Vert 57370 PHALSBOURG

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de stagiaires par année :

2010 - 6 126 stagiaires

2011 - 6 927 stagiaires

2012 - 7 264 stagiaires

2013 - 6 156 stagiaires

2014 - 5 931 stagiaires

2015 - 4 964 stagiaires

42169 stagiaires Preventis Pro qui ont suivi cette formation de deux journées consécutives.

Le taux de réussite à la certification est de 96%

26% des stagiaires proviennent des grandes entreprises nationales de plus de 100 salariés roulants. Les autres soit 74% appartiennent à des PME

Autres sources d'information

Centres CENTAURE

http://www.centaure.com

Partenariat GROUPAMA:

https://www.groupama.fr/auto/stage-conduite-centaure.html

Il n'existe pas de certification similaire au CARD-PRO